

ANNEE 2010

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE D'AIXE SUR VIENNE

N°1/2010

SOMMAIRE

① Délibérations du Conseil Municipal

↳ Séance du 1^{er} mars 2010

N°01	↳ Débat d'orientations budgétaires	p.5
N°02	↳ Autorisation de Programme / Crédit de paiement	p.5
N°03	↳ Acceptation remboursement de sinistre	p.5
N°04	↳ Vente de matériel	p.5
N°05	↳ Renouvellement de la signalétique du centre urbain – subvention	p.5
N°06	↳ Service Entretien des Bâtiments – Augmentation du temps de travail	p.6
N°07	↳ Service Entretien des Bâtiments – Augmentation du temps de travail	p.6
N°08	↳ Service Entretien des Bâtiments – création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe à temps non complet	p.6
N°09	↳ Service Culture – Suppression d'un poste de contrôleur de travaux	p.6
N°10	↳ Service Culture – création d'un poste de Régisseur contractuel à temps non complet	p.6
N°13	↳ Effacement des réseaux – rue Gambetta, rue des Grangettes et rue de la Saboterie	p.7
N°14	↳ Statuts de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Modification composition du Conseil Communautaire	p.7
N°15	↳ Convention de partenariat – Commune d'Aixe-sur-Vienne – Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer	p.7

② Arrêtés de l'organe Exécutif

N°01	☞	Interdiction d'utilisation des terrains de sport	p.9
N°03	☞	Interdiction d'utilisation des terrains de sport	p.9
N°04	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion de la manifestation « Handball » organisée par l'association Aixé Handball Club	p.9
N°05	☞	levée partielle d'interdiction d'utilisation des terrains de sport	p.9
N°06	☞	levée partielle d'interdiction d'utilisation des terrains de sport	p.9
N°08	☞	levée totale d'interdiction d'utilisation des terrains de sport	p.9
N°13	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du loto organisé par l'Amicale Laique des Bout'en Train	p.10
N°15	☞	Pratique sportive réglementée sur les terrains du stade d'Arliquet	p.10
N°16	☞	Interdiction totale d'utilisation terrains de sport	p.10
N°17	☞	Permis de détention d'un chien de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie	p.10
N°19	☞	Autorisation de poursuite d'exploitation du supermarché LID'L	p.11
N°20	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du loto organisé par l'Ecole de Rugby du Rugby Club Val de Vienne	p.11
N°21	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du salon antiquités – brocante organisé par l'Office du Tourisme du Val de Vienne	p.11
N°23	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du loto organisé par l'association Aixé Basket Club du Val de Vienne	p.11
N°25	☞	Interdiction de toute pratique sportive aux stades d'Arliquet	p.11
N°27	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du loto organisé par l'association Aixé Basket Club du Val de Vienne	p.12
N°31	☞	Interdiction de toute pratique sportive sur un des terrains de football du stade d'Arliquet	p.12
N°35	☞	Retrait dossiers de consultation	p.12
N°40	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion d'une « animation petite enfance »	p.12
N°45	☞	Période d'ouverture du camping municipal	p.12
N°47	☞	Nomination des membres du Centre Communal d'Action Sociale	p.12
N°49	☞	Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion de la Foire à la bière	p.13

DELIBERATIONS

EXTRAITS DES DELIBERATIONS **du CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE du 1^{er} mars 2010**

Délibération n°1/2010

Débat d'orientations budgétaires

- Prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2010 et des orientations définies.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°02/2010

Autorisation de Programme / Crédit de paiement

- Prend acte de la présentation, dans les conditions prescrites par la loi, des deux autorisations de Programme / Crédit de paiement pour les opérations :
 - aménagement de la place de l'Eglise
 - construction d'une caserne de gendarmerie.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°03/2010

Acceptation remboursement de sinistre

- Autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
 - d'un montant de 356,73 € par Groupama (sinistre du 24 octobre 2009 – descente EP sur bâtiment RN21, endommagée par un véhicule)

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°04/2010

Vente de matériel

- Autorise Monsieur le Maire à vendre le matériel tractopelle JCB, type 3 Cx, 4 roues motrices, pour la somme de 19 446,96 € TTC, à Monsieur Alain BELLARBRE, domicilié la Petite Boulessie 87380 MEUZAC.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°05/2010

Renouvellement de la signalétique du centre urbain – subvention

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière :
 - auprès du Conseil Régional du Limousin au titre du contrat de Pôle structurant
 - auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne au titre du Programme spécifique mis en place à destination des communes rurales.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°06/2010

Service Entretien des Bâtiments – Augmentation du temps de travail

- Transformer le poste de Madame Joëlle LAPOUMEROULIE, adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en temps complet à partir du 1^{er} avril 2010.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°7/2010

Service Entretien des Bâtiments – Augmentation du temps de travail

- Transformer le poste de Madame Larissa DUBANT, adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en temps complet à partir du 1^{er} avril 2010.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°8/2010

Service Entretien des Bâtiments – création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet

- Créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (1 430 heures par an) à compter du 1^{er} avril 2010.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°9/2010

Service Culture – Suppression d'un poste de contrôleur de travaux

- Autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste de contrôleur de travaux à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°10/2010

Service Culture – création d'un poste de Régisseur contractuel à temps non complet

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un Régisseur contractuel à temps non complet (20h00 par semaine) dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à compter du 1^{er} avril 2010
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement pour une durée de 3 ans sur une rémunération indice brut 638, indice majoré 534.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°13/2010

Effacement des réseaux – rue Gambetta, rue des Grangettes et rue de la Saboterie

- Désigne comme maître d'ouvrage des travaux de Génie Civil de télécommunication pour l'effacement des réseaux rue Gambetta, rue des Grangettes et rue de la Saboterie, le SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
- Décide que l'opérateur est propriétaire des Installations de Communications Electroniques qu'il a créées sur le domaine public routier, dans les conditions exposées à l'article 5.2, ainsi que du câblage. Il en assure à ses frais l'exploitation, la maintenance (réparations), l'entretien et le renouvellement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec le SYNDICAT ENERGIES de la Haute-Vienne
- Demande au SYNDICAT ENERGIES de la Haute-Vienne de procéder aux études préalables à l'opération.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°14/2010

Statuts de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Modification composition du Conseil Communautaire

- Se prononce contre la modification des statuts joints en annexe, prenant en compte la nouvelle population et la composition du Conseil Communautaire qui en découle et portant le nombre de délégués à 46.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

Délibération n°15/2010

Convention de partenariat – Commune d'Aixe-sur-Vienne – Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer la convention pour la mise en place de séances « d'aquagym » telle que jointe en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 03 mars 2010.

ARRÊTES

Arrêtés de l'Organe Exécutif

Arrêté n°01/2010

Objet : interdiction d'utilisation des terrains de sport

Article 1 : Toute pratique sportive est à nouveau autorisée sur les stades d' Arliquet à compter du 4 janvier 2010.

Arrêté n°03/2010

Objet : interdiction d'utilisation des terrains de sport

Article 1 : Toute pratique sportive est interdite à compter du 09 janvier 2010 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté n°04/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion de la manifestation « Handball » organisée par l'association Aixie Handball Club

Article 1 : L'association « Aixie Handball Club » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories au centre sportif du Val de Vienne le samedi 16 janvier 2010 de 19h00 à 23h00.

Arrêté n°05/2010

Objet : levée partielle d'interdiction d'utilisation des terrains de sport

Article 1 : L'arrêté n°3/2010 en date du 8 janvier 2010 est modifié comme suit :

L'interdiction de toute pratique sportive est levée partiellement. Un seul match de football pourra être joué sur le terrain d'honneur le 17 janvier 2010. Les autres terrains restent impraticables jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté n°06/2010

Objet : levée partielle d'interdiction d'utilisation des terrains de sport

Article 1 : L'arrêté n°3/2010 en date du 8 janvier 2010 est modifié comme suit :

L'interdiction de toute pratique sportive est levée partiellement. Un seul match de football pourra être joué sur le terrain d'honneur le 17 janvier 2010. Sur le terrain de foot à sept, ainsi que sur le terrain annexe dit « de la voie ferrée » un seul match pourra être joué le samedi 16 janvier 2010.

Arrêté n°08/2010

Objet : levée totale d'interdiction d'utilisation des terrains de sport

Article 1 : Toute pratique sportive est à nouveau autorisée sur les terrains de sport du stade d'Arliquet à compter du 18 janvier 2010.

Arrêté n°13/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du loto organisé par l'Amicale Laïque des Bout'en Train

Article 1 : L'Amicale Laïque des Bout'en Train est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories au restaurant scolaire le dimanche 31 janvier 2010 de 14h00 à 19h30.

Arrêté n°15/2010

Objet : Pratique sportive réglementée sur les terrains du stade d' Arliquet

Article 1 : Les 30 et 31 janvier 2010, l'utilisation des terrains de Football du stade d'Arliquet est limitée comme suit :

- 1 match sur le terrain d'honneur,
 - 1 match sur le terrain de foot à sept,
- Interdiction totale sur le terrain annexe.

Arrêté n°16/2010

Objet : Interdiction totale d'utilisation terrains de sport

Article 1 : Toute pratique sportive est interdite sur les stades d' Arliquet du 30 au 31 janvier 2010.

Arrêté n°17/2010

Objet : permis de détention d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Article 1 : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré

- Nom : LALET
- Prénom : Martial
- Qualité : Propriétaire Détenteur de l'animal ci-après
- Adresse ou domiciliation : Aix Sur Vienne, Chez Derre
- Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : MACIF Centre
- Numéro du contrat : 8225827/ACRT57
- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 5 décembre 2009
- Par : Pascal DELAGE

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom : Vanille
- Race ou type : Rottweiller
- Catégorie : 1^{ère} 2^{ème}
- Date de naissance ou âge : 26 mars 2004
- Sexe : Mâle Femelle
- N° de puce : 250269600337827 implantée le : 14 mai 2004
- Vaccination antirabique effectuée le : 28 janvier 2010 par Dr Milord
- Evaluation comportementale effectuée le : 17 novembre 2009 ; par : Dr SOCHAT

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour l'animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n°998 /2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien à l'article 1^{er}.

Arrêté n°192010

Objet : Autorisation de poursuite d'exploitation du supermarché LID'L

Article 1 : Le magasin LID'L est autorisé à poursuivre son activité commerciale à AIXE SUR VIENNE.

Article 2 : L'exécution des travaux dans cet établissement sera constatée lors de la prochaine visite périodique de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de LIMOGES fixée conformément aux dispositions de l'article GE 4 du règlement de sécurité.

Arrêté n°20/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du loto organisé par l'Ecole de Rugby du Rugby Club Val de Vienne

Article 1 : L'association « Ecole de rugby du Rugby Club Val de vienne » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories au restaurant scolaire le samedi 6 mars 2010 de 20h00 à 3h00.

Arrêté n°21/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du salon antiquités – brocante organisé par l'Office du Tourisme du Val de Vienne

Article 1 : L'Office du Tourisme du Val de Vienne est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories au Centre Culturel Jacques Prévert le samedi 6 mars 2010 de 9h00 à 20h00.

Arrêté n°23/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du salon antiquités – brocante organisé par l'Office du Tourisme du Val de Vienne

Article 1 : L'Office du Tourisme du Val de Vienne est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories au Centre Culturel Jacques Prévert le dimanche 7 mars 2010 de 9h00 à 21h30.

Arrêté n°25/2010

Objet : Interdiction de toute pratique sportive aux stades d'Arliquet

Article 1 : Toute pratique sportive est interdite sur les stades d'Arliquet à compter de ce jour 12 février 2010 et ce jusqu'au 14 février 2010 inclus.

Arrêté n°27/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion du loto organisé par l'association Aix Basket Club du Val de Vienne

Article 1 : L'association « Aix Basket Club Val de Vienne » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories au restaurant scolaire le samedi 27 février 2010 de 20h00 à 3h00.

Arrêté n°31/2010

Objet : Interdiction de toute pratique sportive sur un des terrains de football du stade d'Arliquet

Article 1 : Toute pratique sportive est interdite sur le terrain de football dénommé « terrain annexe » situé le long de la voie ferrée aux stades d'Arliquet le 28 février 2010.

Arrêté n°35/2010

Objet : retrait dossiers de consultation

Article 1 : Les dossiers de consultation sous format papier, concernant les travaux de renouvellement de la signalétique du centre urbain à Aix-sur-Vienne, seront remis aux entreprises contre paiement par chèque établi au nom du Trésor Public, de la somme de 100,00 € TTC.

Arrêté n°40/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion d'une « animation petite enfance »

Article 1 : L'association « Entente Gymnique du Val de Vienne » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories au centre sportif du Val de Vienne le samedi 27 mars 2010 de 13h00 à 20h00.

Arrêté n°45/2010

Objet : période d'ouverture du camping municipal

Article 1 : Le camping municipal sera ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre 2010.

Article 2 : Les services techniques municipaux seront chargés de la remise en service des installations sanitaires et de sécurité.

Arrêté n°47/2010

Objet : nomination des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Article Unique : Les membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-sur-Vienne sont désignés ainsi qu'il suit :

- ☛ **Monsieur BRUNET Jean Pierre**
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- ☛ **Monsieur SARRADE Alain**
Association des Diab'Heureux du Limousin

- ☞ **Madame TREILLARD Christine**
Club de Loisirs Aixois
- ☞ **Monsieur BOULESTEIX Jean-Marcel**
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre
- ☞ **Monsieur CHIBOIS François**
Secours Populaire
- ☞ **Madame THOURY Marie**
Union Départementale des Affaires Familiales.

Arrêté n°49/2010

Objet : Ouverture d'un débit de boisson temporaire à l'occasion de la Foire à la bière

Article 1 : Le Comité de Jumelage est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégories place du Champ de Foire le samedi 27 mars 2010 de 9h00 à 20h00.